



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 013/2024

OBJET : Contrat de Maintenance du logiciel Cart@DS, instruction des dossiers d'urbanisme

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la nécessité d'un contrat de maintenance du logiciel Cart@DS, instruction des dossiers d'urbanisme

Vu la proposition de contrat de la société INETUM SOFTWARE France,

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la société INETUM SOFTWARE France, domiciliée au 145, Boulevard Vicor Hugo 93400 Saint Ouen.

Article 2 : DECIDE de signer ce contrat pour un montant annuel de 3 221,32 € HT, soit 3 865,58 € TTC.

Article 3 : DIT que ce contrat de service est établie jusqu'au 31/12/2027.

Article 4 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le département et à Monsieur le Receveur Principal

Fait à Morangis, le 12 février 2024

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

